

COTISATIONS ET PARTICIPATIONS 2022-2023

adoptées lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2022

Section "Fonctionnement général"	
Timbre fédéral départemental annuel	80 €
Timbre fédéral départemental 9 jours	40 €
Timbre fédéral départemental 3 jours	20 €

Contrat de services	0,55 €/ha
forfait de 55 € pour les territoires inférieurs à 100 ha et pour les lots "eau"	

Adhésion obligatoire des bénéficiaires de plan de chasse et adhésion volontaire <i>Adhésion affectée pour moitié à la section "fonctionnement général" et à la section "dégâts"</i>	85 €
--	------

Section "Dégâts de Grand gibier"	
Bracelet SAI	25 €
Bracelet SAI utilisé du 1er juin à l'ouverture générale et dont le remplacement a été demandé dans la limite de la 1ère attribution)	10 €
Bracelet CHI	25 €
Bracelets CEMR, CEI	150 €
Bracelets CEM, CEF, CEIJ	110 €
Bracelet MOI	30 €
Bracelet DAI	10 €
Tout dispositif de marquage dans parc de chasse	10 €

Participation territoriale 2022/2023

